



## Epargne-handicap

**N** *oémi* est une formule d'épargne-handicap solidaire, qui permet d'associer une solution de partage, guidée par un spécialiste, à un contrat d'assurance vie, bénéficiant d'une option épargne-handicap. Côté partage, l'investisseur consacre 0,10 % de son versement à un don en faveur d'une association locale partenaire, qui œuvre au profit des personnes vivant une situation de handicap. Cet engagement est multiplié par trois car il génère un don équivalent de la part de *Jiminy Conseil* et d'*April Patrimoine*.

---

*Noémi* peut aussi exister hors du cadre juridique de l'épargne-handicap. Le contrat est alors ouvert à toute personne voulant soutenir l'action des associations partenaires.